

# ELECTIONS COMMUNALES

Commune de \_\_\_\_\_

## Bureau principal

### Vote par correspondance

## Procès-verbal supplémentaire dressé en exécution de l'article 275 de la loi électorale

L'an deux mille \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_, les soussigné•e•s,

\_\_\_\_\_ président•e

\_\_\_\_\_ secrétaire

du bureau principal de la commune de \_\_\_\_\_

Vu la remise de \_\_\_\_\_ enveloppes étant parvenues au bureau de poste

de \_\_\_\_\_ après quatorze heures du jour du scrutin

ont dressé le procès-verbal suivant :

En présence du/de la secrétaire, le/la président•e ouvre l'enveloppe de transmission et les enveloppes électorales sont immédiatement détruites sans avoir été ouvertes.

Est annexée au présent procès-verbal et censée en faire partie la liste des électeurs/•trices dont les enveloppes ont été remises au/à la président•e du bureau principal de la commune après quatorze heures du jour du scrutin.

Fait à \_\_\_\_\_, date qu'en tête.

Le/La Secrétaire,

Le/La Président•e,